

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé d'interrogatoire à huis clos : Bo Basler¹

Bo Basler du **Service canadien du renseignement de sécurité** (le « **SCRS** » ou « le **Service** ») a été interrogé par les avocats de la Commission au cours d'audiences à huis clos tenues entre le 28 février et le 6 mars 2024. M. Basler a été interrogé à titre d'ancien représentant d'un **bureau régional du SCRS**. Il a également été demandé au témoin de donner un aperçu de la structure et du fonctionnement du SCRS. Le procureur général du Canada était présent et a eu l'occasion d'interroger le témoin. Le témoin a été entendu en l'absence du public et des autres Participants.

Notes aux lecteurs

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.
- La rédaction du présent résumé s'appuie sur la sous-division (a)(iii)(C)(II) du mandat de la Commission. Ce résumé divulgue la preuve pertinente aux fins des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.
- Le présent résumé contient de l'information qui concerne les divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission. L'information fournie au cours de l'entrevue se rapportant à d'autres aspects du mandat de la Commission a été omise de ce résumé, mais pourrait être présentée en preuve par la Commission à un stade ultérieur des procédures.

¹ Traduction.

NON CLASSIFIÉ

- Ce résumé doit être lu conjointement avec le rapport institutionnel non classifié du SCRS préparé par le gouvernement du Canada et les résumés non classifiés des entrevues menées auprès d'autres témoins du SCRS.

1. Interrogatoire effectué par les avocats de la Commission

- [1] M. Basler a confirmé l'exactitude de la version classifiée du résumé d'entrevue portant sur les régions du SCRS et l'a adoptée comme compte rendu exact de son entrevue avec les avocats de la Commission².
- [2] M. Basler a parlé de son expérience et de son poste actuel au sein du Service. Il a passé la majeure partie de sa carrière dans les bureaux régionaux du SCRS jusqu'en 2023, année où il a été nommé à un poste au **quartier général du SCRS (« quartier général »)**. Lors des élections de 2019, il était sous-directeur général régional au SCRS et lors des élections de 2021, il était directeur général régional.

1.1 Aperçu de l'organisation interne du SCRS

- [3] Le directeur du SCRS occupe le poste le plus élevé au sein du Service. Deux sous-directeurs, dont les postes sont les plus pertinents dans le cadre des présentes procédures, relèvent du directeur du SCRS : le **sous-directeur, Politiques et partenariats stratégiques (« SDP »)** et le **sous-directeur des Opérations (« SDO »)**. Le SDP élabore des conseils en matière de politique stratégique à l'intention du directeur et gère les partenariats stratégiques du Service avec les parties prenantes externes. Le SDO est à la tête de la direction responsable de la collecte, de l'analyse et de la diffusion du renseignement. Le renseignement est diffusé sous diverses formes, qu'on appelle produits de renseignement.
- [4] Plusieurs directions assistent le SDO. Le **directeur adjoint, Collecte (« DAC »)** supervise les régions du SCRS, qui sont responsables de la collecte du renseignement.

² À la suite de l'audience à huis clos, une version modifiée du résumé classifié de l'entrevue menée avec des représentants régionaux du SCRS a été publiée. Cette procédure visait à corriger une erreur découverte après le témoignage à huis clos de M. Basler. Dans une déclaration sous serment datée du 22 mars 2024, M. Basler a confirmé l'exactitude de la version modifiée.

NON CLASSIFIÉ

Le **directeur adjoint des Exigences** supervise (1) la Direction de l'évaluation du renseignement et (2) d'autres directions précises, composées d'agents et d'analystes du renseignement, dont le travail est axé sur un thème précis ou une région géographique particulière. L'une de ces directions se concentre sur la Chine.

- [5] La Direction de l'évaluation du renseignement est chargée (1) de participer à l'établissement des priorités du Canada en matière de renseignement avec le gouvernement du Canada et (2) de mettre en application les priorités et les exigences en matière de renseignement déterminées par le gouvernement. Elle est également chargée de diffuser les produits du SCRS dans l'ensemble du gouvernement du Canada.
- [6] Chaque unité située au quartier général du SCRS est chargée (1) de travailler avec les agents du renseignement régionaux aux priorités en matière de renseignement et aux activités de collecte liées à leur domaine de spécialité; (2) de collecter du renseignement auprès des bureaux régionaux; (3) d'analyser le renseignement reçu; et (4) de déterminer l'information qui est pertinente pour les partenaires étrangers ou les clients gouvernementaux au pays.
- [7] Par exemple, les unités de la Direction des exigences peuvent demander aux bureaux régionaux du SCRS de concentrer la collecte dans des domaines particuliers en fonction des priorités en matière de renseignement. Les régions du SCRS collectent alors du renseignement et le transmettent à la Direction des exigences pour analyse, traitement et diffusion. M. Basler a ajouté qu'il y a des discussions en permanence entre les agents et les analystes du renseignement, ainsi qu'entre les chefs des unités du quartier général et leurs homologues dans l'ensemble du pays. Ces discussions en continu portent sur les priorités du renseignement, sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, sur ce que les régions observent et sur les ressources qui pourraient en aider d'autres.

1.2 Circulation du renseignement au sein du SCRS

- [8] Les régions du SCRS collectent du renseignement à l'aide de différentes méthodes d'enquête. Le renseignement est ensuite utilisé pour la rédaction de rapports opérationnels, mis à la disposition du Service par l'intermédiaire d'une base de données centrale. Les analystes et les agents du renseignement examinent les rapports

NON CLASSIFIÉ

opérationnels et évaluent leur importance pour les ministères. En fonction de ces évaluations, les unités du quartier général peuvent communiquer le renseignement de niveau tactique à des ministères du gouvernement canadien, si cela est pertinent, en créant et en diffusant un rapport de renseignement du SCRS.

- [9] Les unités du quartier général peuvent également décider d'utiliser le renseignement pour élaborer des produits de renseignement plus détaillés, regroupant plusieurs rapports opérationnels, afin de fournir une évaluation plus complète sur une question en particulier. Les unités du quartier général peuvent produire plusieurs types de produits de renseignement, notamment les rapports de renseignement du SCRS, qui contiennent du renseignement de niveau tactique, et les évaluations du renseignement du SCRS, qui évaluent plusieurs éléments de renseignement à un niveau plus complet et plus stratégique.
- [10] Des produits plus approfondis peuvent être rédigés en réponse à une demande de décideurs de haut niveau extérieurs au Service. Le temps de production des produits de renseignement varie en fonction de leur complexité. Les produits de niveau tactique peuvent être créés rapidement. Pour aider le **Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (« Groupe de travail »)** lors des élections de 2019 et de 2021, des rapports opérationnels ont été produits dans les 24 heures suivant la collecte du renseignement, le quartier général du SCRS disposant de 24 heures de plus pour analyser, traiter et diffuser le renseignement. Une analyse plus approfondie peut prendre des semaines parce que l'auteur peut devoir passer en revue le renseignement issu de plusieurs années de collecte.
- [11] M. Basler a expliqué que le délai réduit pour la production et la diffusion de rapports de renseignement pendant les élections était inhabituel. En temps normal, la circulation du renseignement peut prendre un certain temps. Parfois, le renseignement devient pertinent plus tard, à la lumière d'une analyse et d'une compréhension supplémentaires, ce qui prend du temps.

NON CLASSIFIÉ

1.3 Différences entre les champs d'action des régions et ceux du quartier général du SCRS

- [12] Les régions et le quartier général du SCRS ont des domaines d'intervention différents.
- [13] Les régions du SCRS s'emploient à enquêter sur les cibles et à recueillir du renseignement. Pour ce faire, elles doivent établir une relation de confiance avec leurs sources, qui risquent parfois leur vie pour livrer du renseignement. Étant donné qu'elles sont très conscientes du risque associé à la collecte du renseignement, les régions du SCRS s'attendent à ce que le quartier général du SCRS lise leurs rapports opérationnels et y donne suite rapidement.
- [14] Le quartier général du SCRS se concentre sur l'évaluation globale du renseignement reçu des régions et des partenaires étrangers. Comme le quartier général voit le renseignement collecté à l'échelle nationale et internationale, il y a parfois des divergences d'opinion entre celui-ci et une région en ce qui concerne l'importance d'un rapport de renseignement particulier.
- [15] Ces différences de points de vue provoquent une saine tension entre les régions et le quartier général du SCRS. Les régions s'attendent à ce que le quartier général agisse lorsqu'il reçoit du renseignement, et font pression pour qu'il justifie ses décisions, y compris celle de reporter une action, le cas échéant. Les désaccords entre le personnel des régions et celui du quartier général sur la signification ou la valeur d'un élément particulier de renseignement peuvent être communiqués aux échelons supérieurs de la hiérarchie, et remonter parfois jusqu'au niveau du directeur adjoint, bien qu'un tel recours soit rare.

1.4 Échange d'informations entre les régions

- [16] Un bureau régional du SCRS peut échanger du renseignement avec un autre. Les rapports opérationnels sont consignés dans une base de données centralisée du SCRS. Les personnes ayant un droit d'accès peuvent ainsi rechercher et examiner les rapports qui revêtent un intérêt. De plus, certaines personnes reçoivent également une notification

NON CLASSIFIÉ

les informant qu'un rapport a été téléversé. Par exemple, un bureau régional du SCRS peut signaler le rapport à une autre région du SCRS pour qu'elle l'examine.